

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-13bis

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoirs : 1

Pour : 35
Contre : 6
Abstention : 10

L'an **2016** et le **22 septembre** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

N°13bis - Objet : Approbation des propositions d'économies des gestionnaires des équipements enfance jeunesse pour l'année 2016 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le dernier contrat enfance jeunesse a expiré au 31 décembre 2015.

Un travail est mené depuis juillet 2015 entre la CAF, les gestionnaires (le centre socioculturel du barbezilien, la Coopé des P'tits B, Calin malin et l'ATLEB) et la CdC4B, afin de mettre en œuvre le prochain contrat qui couvrira la période 2016-2019 et sera modulable dans le temps, évoluant ainsi sur toute sa durée.

Face au contexte économique général et à l'enveloppe réduite de la CAF, conjugué au choix réaffirmé de la collectivité de maintenir une politique volontariste de l'enfance jeunesse sur le territoire avec ses partenaires locaux, un partenariat étroit entre les différentes parties a été mis en œuvre pour conduire une réflexion globale intégrant des économies sur le fonctionnement des structures d'accueil.

Les membres de la commission enfance jeunesse et les collectivités concernées se sont ainsi réunis à diverses reprises, avec la présence régulière de la CAF et des gestionnaires, pour étudier ensemble les pistes envisageables au regard de la nouvelle enveloppe financière du CEJ et des contraintes de la collectivité :

- les 06 juillet, 23 septembre et 30 septembre 2015 : présentation des différentes hypothèses et débats entre les élus, la CAF et les gestionnaires ;
- le 17 février 2016 : analyse des différentes propositions des gestionnaires ;
- le 23 mars 2016 : validation des propositions des gestionnaires à soumettre au conseil communautaire ;
- le 08 juillet 2016 : définition du nouveau mode de financement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et décision de financement du Dispositif Local d'Accompagnement.

Monsieur le Président indique donc qu'il convient aujourd'hui de valider les propositions d'économies et d'optimisations des gestionnaires qui serviront de base à la CAF pour définir le contenu du nouveau contrat enfance jeunesse.

Les pistes proposées permettraient une économie sur la participation de la CdC4B de 59 420 € sur l'année 2016 et se détailleraient comme suit :

ATLEB :

- Transformation du secteur jeunes en accueil de loisirs ados pour mise en place d'une organisation pédagogique et administrative commune.

Centre socioculturel du Barbezilien :

- Fermeture de l'Accueil de loisirs de Baignes pendant trois semaines en été et regroupement sur Barbezieux ;
- Fin du contrat de la cantinière de Brossac ;
- Réduction des coûts des accueils jeunes ;

Coopé des P'tits B :

- Fermeture de la halte-garderie de Passirac à compter du 31/08/2016 (aucune inscription pour septembre 2016) ;

- Substitution de la brigade de remplacement par une nouvelle organisation interne du travail du personnel ;
- Optimisation de la fréquentation des structures avec une préférence accrue pour l'accueil régulier.

Calin Malin :

- Baisse des animations et jeux ;
- Réduction des formations au personnel ;
- Suppression des chèques cadeaux de fin d'année au personnel ;
- Réduction des achats de matériels pédagogiques.

Monsieur le Vice-Président rappelle en outre qu'il est proposé que le financement des Lieux d'Accueil Enfants Parents soit désormais partagé entre les communes de Barbezieux, Blanzac et Baignes. Les conseils municipaux des communes concernées devront se prononcer sur cette proposition.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

- valide les propositions des gestionnaires telles qu'exposées précédemment ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

Retire et remplace la délibération n°2016-06-13

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **28 SEP. 2016**.....
Publié ou notifié le : **28 SEP. 2016**.....
Touvérac, le **28 SEP. 2016**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 23 septembre 2016
le Président,
Jacques CHABOT



